

**KERLAZ**  
Du continent vers l'océan

# Le petit Kerlazien Kerlazadig

## Sommaire :

Edito p 2

A la une P.3

Zoom p 5

Le conseil municipal P.7

Vie locale : p 12

Prévention : p.14

Histoire : p.15

Agenda : p 16

**N° 123 | 4È TRIMESTRE 2018**



## Développement numérique Site internet et points d'accès Wi-Fi

27/01/2019  
Voeux de la commune  
de Kerlaz



01/02/2019  
Couscous à emporter  
de l'ADE - retrait à  
La salle Ti An Dud



**Zoom :** Mise en service  
de la salle - p 5

**Vie locale :** Kerlaz  
Football College- p 13

**Histoire et patrimoine :**  
L'histoire de Kerlaz- p 16





# L'édito du Maire



A partir du 1<sup>er</sup> janvier, l'ADADOM service d'aide à domicile de Plogonnec (Ex-ADMR) s'associe à l'ADAPA de Douarnenez et l'ADIMA de Quimper pour créer une seule et même association

dénommée **ACIMAD** (Association Cornouaillaise d'Interventions, de Maintien et d'Accompagnement à Domicile). L'ACIMAD est une association médico-sociale qui mène des actions solidaires, fiables et bienveillantes de manière continue (7 jours/7, 24H/24) à l'égard des personnes du territoire (notamment très dépendantes) qui choisissent de vivre à domicile, grâce à l'engagement collectif de ses collaborateurs-salariés formés et bénéficiant d'un appui permanent et de ses administrateurs-bénévoles.

Les permanences du service sont maintenues sur Plogonnec dans le local située 2 rue des Ecoles, du lundi au vendredi inclus de 9h00 à 12H30 et 13H30 à 16H00 (au minimum) afin d'être à l'écoute de la population, pour répondre à vos questions, et interrogations.

« L'année 2018 se termine sur une note de satisfaction générale : notre projet de construction salle multi-activités, vestiaires sportifs et garderie est enfin terminé. Il a été inauguré le 13 octobre 2018 et présenté aux Kerlaziens le week-end suivant lors de portes-ouvertes. Celles-ci ont été rythmées toute la journée par diverses animations organisées par les associations, les élus et le personnel communal. Elles ont connu un franc succès.

La salle sert déjà aux associations pour des activités hebdomadaires et occasionnelles et tous s'accordent à dire que cette salle moderne et claire est agréable et fonctionnelle. De plus, les abords, le nouveau parking et son éclairage qui complètent l'ensemble. Le mobilier de la garderie a été livré et les enfants occupent ce nouvel environnement depuis la rentrée de janvier.

Nous espérons également attirer de nouvelles activités sur la commune grâce à cette nouvelle salle. Dès le mois de février, du yoga sera ainsi proposé.

Lors des précédentes élections municipales, nous avons également promis un site internet pour la

commune. Ce projet est désormais concrétisé et il sera en ligne au moment où vous lirez ces lignes.

Nous initions également d'autres projets. Ainsi les réunions pour l'aménagement du bourg ont permis de réaliser un diagnostic. Maintenant, nous associons les chefs d'entreprise et les présidents des associations à collaborer avec l'équipe municipale sur ce projet. Nous avons commencé des entretiens avec eux pour connaître leur point de vue et leurs idées sur l'aménagement de notre bourg.

Je vous souhaite une excellente année 2019 et je vous invite tous à la cérémonie traditionnelle des vœux le dimanche 27 janvier 2019 à 11h00 dans la salle Ti An Dud.

Entourée de toute l'équipe municipale, j'aurai plaisir à vous recevoir et à partager avec vous le pot de la fraternité.

A votre écoute

**Mithée Hernandez**



# A la une Développement numérique. Site internet et points d'accès Wi-Fi gratuits



### Pratique

→ Toute la vie pratique à Kerlaz

- Le petit Kerlazier

### Agenda

→ Tous les événements

- 27/01/2019  
Voeux de la municipalité
- 01/02/2019

**K**erlaz est une commune du département du Finistère en Bretagne. Sa superficie est de 11 445 km<sup>2</sup> et elle compte environ 830 habitants.

Village dominant la baie de Douarnenez, Kerlaz est idéalement situé entre plages, campagne et forêt, entre Douarnenez et Locronan, au carrefour de la pointe de Crozon et de la région de Quimper.

### Un patrimoine important

> Son église Saint Germain du XVI & XVII siècles et son enclos



[www.kerlaz.bzh](http://www.kerlaz.bzh)

## Le site internet de la commune

En 2018, seuls 41% des petites villes (de 1 à 20.000 habitants) ont un site internet. Kerlaz faisant partie des 59 % restant, la communication de la commune de kerlaz se faisait jusqu'à présent par courrier papier, électronique ou via le bulletin communal.

Il s'agissait donc de doter la commune d'un site officiel avec pour objectifs de :

- donner des informations pratiques aux habitants ou aux visiteurs,
- faire connaître la collectivité,
- valoriser le territoire,
- valoriser et faire connaître les actions des associations de la commune.

Mais avant tout ce site web doit surtout pouvoir répondre aux attentes des utilisateurs et devenir un support de renseignements et de services en ligne.

Ces derniers mois un groupe de travail s'est réunis et les avis des associations ont été pris pour définir un cahier des charges et la structure du futur site.

Après une étude de différentes propositions, la société de Douarnenez, « Les Sentinelles du web » a été retenue. C'est avec elle que l'ergonomie et le graphisme du site ont été définies.

Il a également fallu un travail conjoint entre les élus, les associations et deux emplois civiques pour réunir l'ensemble des contenus des différentes pages. A noter également la traduction en breton qui est en cours.

Le site s'articule autour d'un menu principal et de cinq rubriques (« Découvrir Kerlaz, Vie citoyenne, Vie locale, Pratique, actualités»). Il dispose également d'un menu secondaire pour faciliter les recherches : « Vous êtes » et « Vous voulez ».

Vous y trouverez :

- Le bulletin municipal accessible en ligne.
- Les délibérations des conseils municipaux.
- Les dates des manifestations.
- Les dernières actualités.
- Le descriptif des associations de la commune.
- Les différents tarifs communaux (cantines, location de salle, etc.)
- Les formulaires de demande d'autorisation de travaux.

Vous voulez faire paraître une actualité ou une date de manifestation ? Contacter nous sur [mairie.kerlaz@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerlaz@wanadoo.fr) ou directement sur le site internet accessible à l'adresse : [www.kerlaz.bzh](http://www.kerlaz.bzh).



### Points d'accès Wi-Fi gratuits

La commune de Kerlaz a été sélectionnée pour le projet WIFI4FEU de l'Union européenne et va bénéficier d'une dotation de 15 000 € pour installer des points d'accès Wi-Fi gratuits sur le territoire de la commune.

L'appel à propositions WiFi4EU a eu lieu du 7 au 9 novembre 2018. 13 000 communes européennes ont candidaté et Kerlaz fait partie des 237 communes françaises, parmi 2 800 communes européennes à être sélectionnées.

Les communes sélectionnées vont recevoir une subvention de 15 000 € pour mettre en place un ou plusieurs points d'accès Wi-Fi dans les espaces publics.

La municipalité va désormais rencontrer des sociétés prestataires dans ce domaine pour réaliser une étude du projet et analyser les lieux qui pourraient bénéficier d'une borne Wi-Fi.

### Quels avantages pour l'utilisateur ?

- Le visiteur dispose d'un accès à internet gratuit, partout où sont installés les points Wi-Fi (sans limites communales ou intercommunales).
- Il n'a pas besoin de chercher la 4G, ni d'utiliser son forfait. Le visiteur peut se connecter sans aucun coût.
- Le système est simple, rapide et sécurisé.

- Une fois la première connexion passée, le visiteur n'a plus besoin de s'identifier pour accéder de nouveau au WIFI.
- Le système est sécurisé pour l'utilisateur (ses informations confidentielles sont préservées).

### Quels avantages pour la commune ?

L'objectif principal est d'offrir un service public gratuit autant aux habitants qu'aux visiteurs qui souhaitent se connecter à internet sur les lieux publics (pour visiter le site web de la commune par exemple).

Ce service permettra de favoriser le développement du numérique sur le territoire et renforcera l'attractivité de Kerlaz.



*Vous souhaitez nous donner votre avis sur ce projet ou des idées d'implantation d'une borne ?*

Contactez-nous sur

[mairie.kerlaz@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerlaz@wanadoo.fr)

Prochaine étape du développement numérique de la commune : le déploiement de la fibre optique.





### Portes-ouvertes

Dimanche 21 octobre 2018, la nouvelle salle multi-activités « Ti An Dud » a ouvert ses portes au public.

La journée a débuté dès 11h00 par une conférence de Bernard Roudaut sur les origines de Kerlaz. De 13h30 à 18h les visiteurs ont pu découvrir le bâtiment et profiter d'un ensemble d'activités animées par les associations locales et l'ULAMIR :

- rencontres sportives par Kerlaz Sports,



- jeux de cartes par le club loisirs,
- jeux autour du livre par les bénévoles de la bibliothèque,
- pot de bienvenue par la municipalité.



Crédit : Le Télégramme - Gaby Lozachmeur

- jeux de balles par Kerlaz Football College,
- exposition d'affiches par les Amis de Saint-Germain,
- buvette par le Comité des fêtes,
- crêpes par l'association des parents d'élèves,
- tir à l'arc, jeux de société et rétro gaming par l'ULAMIR, •

### Marché de Noël de l'APE



Dimanche 9 décembre 2018, l'association des parents d'élèves inaugurerait la première

utilisation de la salle pour une manifestation avec son marché de Noël.

Le public a été au rendez-vous pour venir déguster des crêpes et acheter un sapin ou les décorations confectionnées par les enfants.

Cette année, les visiteurs se sont attardés, n'ayant plus à braver les courants d'air de la place de Kerlaz !

## Une nouvelle activité proposé en février



Dès lundi 4 février 2019, de 18h30 à 19h30, des cours de yoga seront proposés à ceux qui le souhaitent.

La professeure nous explique son activité :

« *Kerlaz : Pouvez-vous vous présenter ?* »

Je m'appelle Sophie. Je suis professeure de Yoga.

C'est lors d'un voyage en Inde il y a déjà 20 ans que j'ai découvert le yoga. Depuis il ne m'a plus quitté. Aujourd'hui il occupe une place primordiale dans ma vie puisque j'ai décidé il y a maintenant trois ans de partager ma passion par l'enseignement du yoga.

*Kerlaz : Quelle formation avez-vous ?*

Je me suis formée en 2016 en Thaïlande et j'enseigne le yoga auprès de tous les publics enfants, familles, femmes enceintes, adultes et seniors.

Le yoga que j'enseigne tend vers une conscience plus affinée de son corps et de son esprit, permet de mieux se connaître, de mieux s'accepter et de traverser les différentes périodes de sa vie avec plus de sérénité et de lâcher prise.

*Kerlaz : Comment trouvez-vous notre nouvelle salle ?*

La salle polyvalente de Kerlaz est une belle construction agréable et propice à différentes activités dont le yoga. Quand je l'ai vu j'ai tout de suite eu envie d'y proposer des cours de yoga ! Et puis la dynamique de Kerlaz est très conviviale, j'y ai vécu pendant deux ans. L'idée d'en faire un lieu pour tous en proposant différentes activités qui s'adressent à tous les kerlaziens et aux autres me semble vraiment intéressante et je suis contente d'en faire partie.

*Kerlaz : Comment s'inscrire ?*

C'est dans la convivialité, l'enthousiasme et la simplicité que je vous propose de vous accompagner chaque lundi de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Kerlaz à partir du 4 février 2019.

A travers des exercices de respiration, des enchaînements de postures adaptés à chacun et des temps de relaxation vous retrouverez bien être et sérénité et vous développerez aussi votre souplesse et votre tonicité !

Je propose une séance d'essai gratuite. Ensuite les tarifs d'inscriptions sont de 80 € le trimestre. Je fournirai également les tapis. Il est nécessaire de s'inscrire dès maintenant même pour la séance d'essai car les places sont limitées.

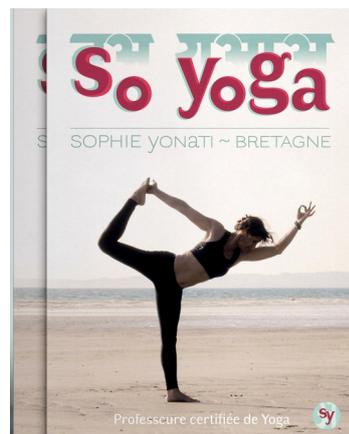
Au plaisir de pratiquer ensemble ! »

Contact :

[sophie.yonati@gmail.com](mailto:sophie.yonati@gmail.com)

[www.soyogabretagne.com](http://www.soyogabretagne.com)

Tél : 06 29 11 41 15





# Le Conseil municipal

## Le projet de territoire

### **Délibération 2018 - 62 : Appel à projet « écoles numériques innovantes et ruralité ». Phase 2**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 Euros.

Les écoles ainsi équipées bénéficient gratuitement des ressources numériques pédagogiques proposées par le Ministère de l'éducation nationale (Banques de ressources numériques pour l'école, Eduthèque.....)

Il est proposé que la commune s'inscrive dans ce projet et autorise madame la maire à signer toutes les pièces nécessaires à son élaboration ainsi qu'à solliciter les subventions correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable** .

### **Délibération 2018 - 63 : Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposé par le CDG 29**

Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Il est proposé au conseil :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable** .

### **Délibération 2018 - 64 :**

#### **Travaux école – Programme 2019-2020 :**

##### **Autorisation de travaux**

##### **Demandes de subventions : DETR, DSIL, Région**

Suite aux travaux réalisés depuis 2016 à l'école et ses accès (isolation toiture, rampe d'accès, toilettes, ventilation...), la commune souhaite poursuivre les investissements sur le bâtiment afin de continuer à apporter des améliorations tant en terme de confort que d'économies d'énergie.

Le programme de ces travaux estimés à 75.000 € HT vise à changer les fenêtres et portes d'entrées de la cantine qui sont encore en simple vitrage ainsi que celles en double vitrage ancien.

Viendrait s'ajouter à ces opérations le remplacement des radiateurs dits « grille-pain » par un plafond rayonnant abaissé (diminution des volumes à chauffer).

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'état (DETR et DSIL) ainsi que du solde du contrat de partenariat état région.

Planning travaux : 2019 - 2020

Plan de financement :

Fenêtres / Portes : 23.250 HT  
Faux plafonds : 16.250 HT  
Chauffage rayonnant : 35.500 HT  
TOTAL 75.000 HT  
Subventions demandées :  
DETR : 50% de 75.000 SOIT 37.500 €  
DSIL : 23.3% de 75.000 SOIT 17 481 €  
Région contrat partenariat : 20 % plaf 25 095 € SOIT 5 019 €  
Autofinancement commune : 20% SOIT 15 000 €  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### Délibération n° 2018 - 65 : Procédure de désaffectation des biens mis à disposition

Lors d'un transfert de compétences, les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, sont mis à disposition de l'EPCI. Cette disposition constitue le régime de droit commun obligatoire.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire par les communes. Cette mise à disposition s'exerce à titre gratuit et le bénéficiaire de celle-ci ne dispose donc pas du droit d'aliéner les biens.

Il s'avère cependant que Douarnenez Communauté (Dz-Co), dans le cadre de la gestion des biens mobiliers, soit amenée à renouveler son matériel ou ses véhicules, ceci avec ou sans reprise. Ainsi, pour bénéficier de la reprise d'un meuble (véhicule, matériel informatique..) à l'occasion de son renouvellement, Dz-Co doit en être propriétaire : elle doit donc l'acquérir auprès de ou des communes après désaffectation des biens concernés (art L.1321-3 du CGCT).

Il est donc proposé que chaque bien mobilier dont Dz-Co doit se séparer dans le cadre d'un renouvellement, d'une mise à la réforme ou d'une non-utilisation pour l'exercice de la compétence fera l'objet d'un retour dans l'actif de la collectivité concernée qui le revendra à l'euro symbolique à Dz-co qui pourra ainsi en disposer à sa guise, la présente délibération valant désaffectation des biens en question par la commune concernée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### Délibération 2018 – 66 : Salle Multi-activités – Tarifs 2018 - 2019

De multiples possibilités de location de la salle multi activités n'ont pas été inscrites lors de la réunion du 20 septembre 2018. La présente délibération annule donc celle du 20 septembre dernier N° 2018-51.

## PROPOSITION TARIFS 2018 - 2019

### GRILLE TARIFAIRE - SALLE MULTI-ACTIVITES

Désignation	Durée	Durée	SALLE 50M2	SALLE 100 M2	GRANDE SALLE	
Forfait pour des activités spécifiques régulières payantes (cours, danse,...) du lundi au vendredi 19h00	1 AN	Forfait 1 heure une fois par semaine	1000	1500	1800	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	1500	2000	2400	
	1 SEMESTRE	Forfait 1 heure une fois par semaine	750	1000	1200	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	900	1200	1400	
	1 TRIMESTRE	Forfait 1 heure une fois par semaine	300	400	480	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	450	600	700	
	1 MOIS	Forfait 1 heure une fois par semaine	90	120	140	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	150	200	230	
			une heure	20	28	32
			deux heures	35	50	60

GRILLE TARIFAIRE - SALLE MULTI-ACTIVITES					
Désignation	Durée	Associations de Kerlaz Mairie	Particuliers kerlaziens	Extérieurs (particuliers, associations)	Manifestation commerciale
Salle grande configuration (150 m²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	70 €	105 €	105 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		150 €	225 €	225 €
	Journée samedi 8h00 au dimanche 9h00 ou journée dimanche 8h00 au dimanche 9h00		250 €	375 €	375 €
	Week-end (vendredi 19h au lundi 9h)		350 €	525 €	525 €
Salle 1 (100 m²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	50 €	75 €	75 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		100 €	150 €	150 €
Salle 2 (50 m²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	30 €	45 €	45 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		60 €	90 €	90 €
Percolateur			15 €	15 €	15 €
Perte de clés	Par clé perdue	150 €			

(Suite de la page 8)

Il est proposé d'ajouter de nouveaux tarifs à ceux existant, ceci permettant de moduler les locations en fonction des heures, mois, trimestres ou semestre tel que suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### **Délibération 2018 - 67 : Avenant N°01 à la convention d'adhésion – Conseil en Energie Partagé.**

L'agence de développement économique et d'urbanisme « Quimper Cornouaille Développement » (QCD) a pris l'initiative de mettre à disposition ce service CEP pour les communes adhérentes à leurs actions. Par délibérations concordantes, QCD et le SDEF ont décidé de transférer la mission CEP au SDEF afin de placer sous un même pilotage les activités de transition énergétique.

Dans le cadre des missions apportées aux communes, un avenant à la convention signée entre QCD et la commune doit être pris afin de prendre en compte la nouvelle entité qui délivrera ces missions.

Les conditions d'exécution techniques et financières du contrat demeurent inchangées.

Il est proposé :

d'accepter le SDEF comme nouvelle entité en charge des missions CEP

d'acter que le transfert sera effectif à la date de signature du président du SDEF

D'autoriser le maire à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires l'exécution de la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### **Délibération n° 2018 - 68 :**

#### **Salle Multi-activités Avenant n° 3 - Lot 12 : Chauffage ventilation plomberie sanitaires**

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot chauffage ventilation plomberie sanitaire.

Marché de base lot n° 12 + avenant n°1 et n° 2 : 76 584.00 euros

Montant de l'avenant : 1 320.00 euros HT, soit 1.82 % du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

**Délibération n° 2018 - 69 :**

**Salle Multi-activités Avenant n° 1 - Lot 3 : Couverture métallerie étanchéité**

Le présent avenant a pour objet la modification du CCTP de base. Modification de toiture sur la salle multi activités en zinc par une toiture en acier de type PLX. L'auvent nord de la salle pour le bac étanche a été modifié par un bac acier simple pente.

Le devis n° 1809059 annule et remplace le devis de base.

Marché de base lot n° 03 : 65 500.00 euros

Montant de l'avenant : 65 500.00 euros (somme identique car marché de base remplacé)

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

**Délibération n° 2018 - 70 :**

**Salle Multi-activités Avenant n° 1 – Assistance Maîtrise ouvrage**

Le présent avenant a pour objet les missions complémentaires stipulées au contrat sur 2 mois complémentaires de chantier précisé au contrat soit un forfait de 1 200 euros HT par mois complémentaire.

Marché de base : 30.250.00 euros HT

Montant de l'avenant : 2.400.00 euros HT soit 7.93 % du montant de marché de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis**.

**Délibération n° 2018 - 71 :**

**Salle Multi-activités Avenant n° 5 - Lot 13 : Electricité**

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires.

Marché de base : 31 200.00 euros HT

Montant de l'avenant : 434.00 euros HT soit 1.39 % du montant de marché de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

**Délibération n° 2018 - 72 :**

**Salle Multi-activités Avenant n° 2 - Lot 01 : Terrassement**

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires.

Marché de base : 72 005.95 euros HT

Montant de l'avenant : 1 000.00 euros HT soit 1.39 % du montant de marché de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis**.

**Délibération n° 2018 – 73 : Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017**

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activités, visant à renforcer l'information des habitants est adressé au maire de chaque commune.

Ce rapport retrace l'activité du service de l'assainissement et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

**Délibération n° 2018 - 74 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017**

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activités, visant à renforcer l'information des habitants est adressé au maire de chaque commune.

Ce rapport retrace l'activité du service de l'eau potable et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### **Délibération n° 2018 - 75 : Rapport activités SDEF 2017**

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activités, visant à renforcer l'information des habitants est adressé au maire de chaque commune.

Ce rapport retrace l'activité du SDEF et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable**.

### **Délibération 2018 - 76 : Approbation du PLH**

La réflexion relative à l'élaboration du futur Plan Local de l'Habitat a été engagée en juin 2017 et est à présent achevée. Elle fait suite aux quatre précédents PLH et constitue ainsi la poursuite d'une politique communautaire en matière d'habitat depuis plus de deux décennies.

En l'occurrence, les travaux réalisés dans le cadre des nombreux échanges (séminaire, ateliers thématiques, réunions techniques, comités techniques, comités de pilotage) traduisent le projet relatif à la politique communautaire en matière d'habitat pour la période 2019-2025

Aussi, le projet de PLH, outil opérationnel de la politique communautaire en matière d'habitat, est composé de trois volets : un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions. Sur la base des enjeux mis en évidence dans le diagnostic, le document d'orientation définit cinq grandes orientations, axes d'interventions prioritaires de la politique communautaire. Ces cinq orientations sont quant à elles déclinées en vingt-trois actions qui seront mises en œuvre à compter de 2019 pour six années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, émet un **avis favorable**.

### **Délibération n° 2018 – 77 : AVAP – Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine**

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** avec les réserves suivantes :

Il est regrettable que les entrées de ville ne soient plus dans le périmètre de l'AVAP

Préférences des couleurs actuelles du port, qui font partie de son identité, plutôt que la couleur blanche.

### **Délibération n° 2018 – 78 : Soutien Motion SMUR**

Vu, la présentation de madame la maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déplore le fait que la ligne de SMUR, dépendant du centre hospitalier intercommunal de Cornouailles à Quimper, affectée au centre hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez, ait été ramenée au CHIC en période nocturne et en fin de semaine ou en jour férié.

Demande le rétablissement immédiat centre hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez de la ligne qui lui était précédemment affectée, ceci 24 heures sur 24,

Demande que le centre hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez soit doté de tous les moyens (humains et matériels) et services nécessaires, dont une ligne de SMUR à demeure, pour répondre aux besoins de la population.

Soutien la motion.

La maladie d'Alzheimer interpelle ou même vous préoccupe : France Alzheimer 29 vous accompagne dans diverses actions de soutien aux malades et aux Aidants familiaux.

Votre contribution sera précieuse : votre don vous donne droit à un crédit d'impôt permettant une déduction de 66%.

Contact : FRANCE  
ALZHEIMER  
FINISTÈRE, 212 RUE  
JEAN JAURES, 29200  
BREST

## Animations familiales

### ANIMATIONS FAMILIALES

Pour les petits (gratuit) :

- 14 JAN** BEBE LECTEURS  
RDV la médiathèque de Poullan à 10h30  
sur inscription à l'Ulamir au 02 98 74 27 71
- 21 JAN** BEBE LECTEURS  
RDV à la bibliothèque de Plogastel à 10h ou 10h45  
sur inscription à l'Ulamir au 02 98 54 91 88
- 23 JAN** ATELIER CUISINE D'HIVER  
RDV à la maison de l'enfance de Landudec  
à 9h30-10h30 ou 10h45-11h45  
sur inscription à l'Ulamir au 02 98 74 27 71
- 28 JAN** BEBE LECTEURS  
à la bibliothèque de Kerlaz  
RDV à la bibliothèque de Kerlaz à 10h30  
sur inscription à la mairie au 02 98 92 19 04
- 4 FÉV** BEBE LECTEURS  
RDV à la médiathèque de Poullan à 10h30  
sur inscription à l'Ulamir au 02 98 74 27 71
- 6 FÉV** BEBE LECTEURS  
RDV à la bibliothèque de Landudec à 10h  
sur inscription à l'Ulamir au 02 98 74 27 71
- 8 FÉV** ATELIER CUISINE CREPES PARTY  
RDV à la maison de l'enfance de Landudec  
de 9h30 à 10h30 ou de 10h45 à 11h45

Sorties ouvertes à tous (gratuit) :

- 12 Jan** FESTIVAL CIRCONOVA À QUIMPER  
RDV à 15h30 à Quimper.  
Le festival Circonova c'est tous les ans du rire, des frissons,  
de la poésie pour découvrir ou redécouvrir les arts du cirque qui se  
sont modernisés pour ravir toutes les générations.  
Renseignements ulamir-centre social du Goyen :  
02 98 74 27 71
- 8-9-10 FÉVRIER** PLACE AUX JEUX À DOUARNENEZ  
organisé par la MJC  
Renseignements mjc Douarnenez : 02 98 92 10 07



## Vie locale APE. Les ateliers de Noël



Comme chaque année, l'école de Kerlaz en partenariat avec les parents d'élèves, qui encadrent l'activité, proposait des ateliers de confection de décorations de Noël sur plusieurs semaines. Les objets ont ensuite été vendus au profit de l'APE lors du marché de Noël du 9 décembre.

Tous les ans, les enfants attendent ce moment avec impatience et comme d'habitude cette année, ils ont beaucoup appréciés ces deux semaines un peu particulières pour eux.

Anthony Jain, président de l'APE :  
« C'est la première fois pour moi que je passe autant de temps sur ces ateliers. C'est vrai que ça peut vite devenir angoissant si on se retrouve seul(le) pour gérer un groupe d'enfants ! Mais tout c'est très bien passé. Il y a eu du

monde tous les jours pour encadrer nos chères têtes blondes. »

### Réalisations

Petite section : Bonhomme de neige,

Moyenne section : Etoiles décorées,

Grande section : Sapins en bois,  
CP/CE1 : Guirlande de papiers et déco en bois,

CE2 : Boîtes de camembert revisitées

CM1/CM2 : art sur rondins,

et les incontournables animaux et objets en bois à peindre de papitonton.

### A venir

Vendredi 1er Février : couscous !  
L'APE de l'école de Kerlaz organise une vente de couscous à emporter le vendredi 1 février 2019. Réservation avant le 25/02/2019.

Contact APE :  
apekerlaz@gmail.com

Dimanche 28 Avril : marché aux plantes à l'école et prévente de crêpes à emporter

Samedi 22 juin : kermesse

# Kerlaz Football College. Saison 2019



Jean Baptiste SITTHISACK, référent Foot pour Tous :

« KFC a pour objectif de permettre au jeune de construire son jeu en fonction de ses atouts et de ses faiblesses, de construire son jeu en soutien ou en appui de son équipe. Nous sommes aujourd'hui dans une expertise, dans les supports utilisés et les outils mis en place pour un accompagnement spécifique à chaque joueur et à chaque joueuse. Nous avons travaillé sur les supports : l'élaboration des entraînements en appui la méthode G.A.G. (Global Analytique Global) qui laisse une grande part au jeu et aux matchs. Nous avons aussi travaillé sur des outils de développement conatif : le livret du jeune footballeur (c'est un livret d'apprentissage pour le jeune et un repère d'accompagnement pour les parents).

La saison dernière, nous avons expérimenté différents projets sportifs et

citoyens : en collaboration des différents acteurs de la vie locale (ULAMIR du Goyen, IME Championnet, Mairie de Kerlaz) et en mutualisant des moyens humains. Cela a permis de mener des actions innovantes sur le plan du vivre ensemble et du sport partagé (l'opération "je partage mon foot..." avec les jeunes de l'ES Plogonnec, de l'IME de la Clarté, de l'ITEP Marguerite LE MAITRE et de l'EREA Louise Michel). De plus, l'accueil de deux volontaires en service civique (Antoine et Robin) a été un événement important dans la vie de l'école de foot. Le dynamisme et l'engagement dans leurs missions "citoyenneté et pratique sportive", ont rayonné durant la saison. Encore, merci à eux.

Cette année est encore remplie de perceptives dans les projets sportifs, avec :

- notre participation au sport partagé,
- mais aussi dans l'engagement citoyen de Kerlaz Sport avec une nouvelle offre de mission de service civique "insertion sociale et professionnelle par le sport".

Le sport est devenu une pratique sociale et culturelle forte. Et nous espérons engager plusieurs partenaires et entreprises dans cette aventure humaine. »

## Benne à déchets verts

Le changement se fait en début de semaine

Semaine	1	2019	Lanevry Hau
Semaine	2	2019	Kerdiouze
Semaine	3	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	4	2019	lotissement de la bai
Semaine	5	2019	lotissement Loch La
Semaine	6	2019	Lanevry Hau
Semaine	7	2019	Kerdiouze
Semaine	8	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	9	2019	lotissement de la bai
Semaine	10	2019	lotissement Loch La
Semaine	11	2019	Lanevry Hau
Semaine	12	2019	Kerdiouze
Semaine	13	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	14	2019	lotissement de la bai
Semaine	15	2019	lotissement Loch La
Semaine	16	2019	Lanevry Hau
Semaine	17	2019	Kerdiouze
Semaine	18	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	19	2019	lotissement de la bai
Semaine	20	2019	lotissement Loch La
Semaine	21	2019	Lanevry Hau
Semaine	22	2019	Kerdiouze
Semaine	23	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	24	2019	lotissement de la bai
Semaine	25	2019	lotissement Loch La
Semaine	26	2019	Lanevry Hau
Semaine	27	2019	Kerdiouze
Semaine	28	2019	Ker-Lucia Ru
Semaine	29	2019	lotissement de la bai

## Distribution des sacs poubelles



La distribution des sacs jaunes et noirs se déroulera dans la salle du conseil (Mairie de Kerlaz) du mercredi 6 au jeudi 7 février 2019 de 10h00 à 12h15 et de 16h00 à 18h00



Kerlaz Football College, école citoyenne de football - saison 2018/2019



*« Que chacun puisse s'épanouir et agir... »*

Secteur Ouest Cornouaille: AS Plomelin, GJ GPGP Plonéis, Kerlaz Sport, JS Plogastel St Germain, ES Plogonnec, US Pluguffan, Quimper Kerfeunteun FC, US Quimper Portgaise.

Section	Foot Pour Tous	U7
Sous section	Toutes Catégories de 0 à 77 ans...	U6(GS) - U7(CP)
Année de référence	Né(e)s de 2017 à 1940	Né(e)s de 2011 à 2010
Encadrements	Jean Baptiste SITTHISACK	Isabelle OSOUF
Coordonnées	06 69 36 40 40 - sitthisack.kfc.kerlazsport@gmail.com	
Jours & Horaires d'entraînements	Mercredi : US Championnet 10h - 12h, 16h - 17h30* Samedi 10h30 - 12h**	Mercredi 16h - 17h30* Samedi 10h30 - 12h**

Section	U9	U11***
Sous section	U8(CE1) - U9(CE2)	U10(CM1) - U11(CM2)
Année de référence	Né(e)s de 2009 à 2008	Né(e)s de 2007 à 2006
Encadrements	Jean Paul LE ROUX	Tonio GONÇALVES
Coordonnées	06 51 91 61 26 - leroux.kfc.kerlazsport@gmail.com	
Jours & Horaires d'entraînements	Mercredi 16h - 17h30* Samedi 10h30 - 12h**	Mercredi 16h - 17h30*(LE ROUX - SITTHISACK) Samedi 10h30 - 12h**

\* Sauf partenariat de clubs sur terrain municipal ou en salle omnisport (à 5m de Ploare ou à 3 m du Juch ou à 2m de Kerlaz)

\*\* Sauf rassemblements et championnats du Secteur Ouest Cornouaille (13h30 - 15h), les journées pédagogiques ou les parrainages des joueurs seniors de Kerlaz Sport

\*\*\* Sauf piscine

2 sites d'entraînements : sous la pluie au stade municipal de Kerlaz ; à l'intérieur en salle de l'IME "La Clarté" à Kerlaz .

Affiliation à la Fédération Française de Football, Kerlaz Sport n°548945

Agrement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, n°BR-029-17-00038-00

Renseignements & inscriptions auprès des bénévoles :

06 64 56 20 30 - contact.kfc.kerlazsport@gmail.com

www.kerlazfootballcollege.wordpress.com (en cours)

## Infos pratiques

### Horaires

#### Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

#### Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h  
14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

#### Déchèterie de

#### Lannugat :

du lundi au samedi  
9h-12h et 14h-18h

### N° utiles

#### Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social (hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

#### Utiles

Ecole de Kerlaz :  
02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :  
32 37

ERDF : 09 72 67 50 29  
SAUR urgence  
02 77 62 40 09

## CCAS. Repas des aînés



**D**imanche 18 novembre, 52 personnes étaient présentes au repas annuel des aînés offert par le centre communal d'action social de la commune de Kerlaz. Chaque année, le CCAS invite l'ensemble des kerlaziens âgés de plus de

70 ans à un repas convivial et souvent chantant.

Les membres du CCAS (Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Alain Le Berre, Anne-Marie Kérourédan, Nadine Tréanton) ont remis des colis cadeaux à Guillaume Join et Germaine Ozo, les doyens de l'assemblée.

Les personnes qui n'ont pu venir ont également reçu un colis composé de produits locaux en provenance de la biscuiterie de Kerlaz.



## Prévention DéTECTEURS de fumées

**L**e détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe ! Il ne réduira pas le nombre de départs de feu mais il pourra sauver des vies grâce à une alerte rapide.

Le principal objectif d'un détecteur de fumée est d'alerter, par un signal sonore puissant, les occupants d'un logement de la présence de fumée, principalement la nuit lorsque le niveau de vigilance dans la maison est au plus bas. Il existe aussi des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou

malentendantes qui émettent un signal lumineux et/ou vibrant.

### Quel type de détecteur choisir ?

Le détecteur de fumée doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE.



### Où installer le ou les détecteurs ?

La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie : les combles dotés d'un caisson VMC, les

volumes comportant chaudière, tableau électrique, machine à laver, sèche-linge, appareils hifi-électroménagers, etc.

### Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

### Chiffres-clés

- Un incendie se déclenche toutes les deux minutes en France.
- 70 % des incendies mortels se produisent la nuit.
- L'intoxication par les fumées est la 1ère cause de mortalité dans les incendies. Celle-ci tue davantage que les flammes.

Retrouvez toute l'information sur le site internet des sapeurs-pompiers du Finistère : [www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr)



## Histoire et patrimoine

### L'histoire de Kerlaz



L'association des Amis de Saint Germain a eu le privilège d'inaugurer la nouvelle salle de Kerlaz, le dimanche 21 octobre 2018 avec la conférence de Bernard Roudaut sur "l'histoire de Kerlaz".

Le nouveau livre "Kerlaz, son territoire au fil des siècles" a servi de support au survol de la très riche histoire locale.

Ce livre commence au paléolithique, époque pendant laquelle les premiers humains ont laissé des traces de vie sur notre territoire, et continue par l'arrivée des bretons insulaires, la période romaine, le moyen-âge, la période révolutionnaire, la sécession paroissiale avec Plonevez-Porzay, et enfin la première guerre mondiale.

Toutes les étapes importantes de la vie qui se sont déroulées ici sont répertoriées.

C'est un vrai voyage pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur nos racines locales.

C'est un long voyage de la préhistoire jusqu'au début du 20e siècle. 1932, plus exactement, date de création de la commune de Kerlaz.

Le livre est disponible chez Jean Boennec, président de l'association des amis de saint germain au prix de 18 euros.

Une centaine de personnes a suivi avec attention et intérêt cette conférence, et aussi par la même l'occasion, a découvert les nouvelles installations à disposition de la population.

### La carte postale mystère

La carte postale de la page suivante date vraisemblablement des années 30 et montre le bourg de Kerlaz à cette époque.

Si certains d'entre vous ont des informations concernant la date ou les personnes figurant sur la photo merci de contacter l'association de Saint-Germain ou la mairie.

## Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry,

Crédit photo : Gaby Lozachmeur, Jérôme Nourry, Yvon Hernandez

Impression : Mairie de Kerlaz



Photo Bozec, Douarnenez



## Agenda

<b>Pétanque loisir - Stade de Kerlaz</b>	<b>Les mardis - 14h30</b>
<b>Marché hebdomadaire - place</b>	<b>Les vendredis - 17h-19h30</b>
<b>Vœux du Maire - Salle Ti An Dud</b>	<b>Dimanche 27 janvier - 11h</b>
<b>Bébé lecteur (inscription mairie)- bibliothèque Kerlaz</b>	<b>Lundi 28 janvier - 10h30</b>
<b>Couscous à emporter (APE) - salle Ti An Dud</b>	<b>Vendredi 1er février - 18h</b>
<b>Yoga - salle Ti An Dud</b>	<b>Lundi 4 février - 18h30</b>
<b>Distribution des sacs poubelles - mairie</b>	<b>Du 6 au 7 février de 10h à 12h15 et de 16h à 18h</b>

